



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Mise sur pied d'un registre d'armes à feu au Québec La FAE salue la décision du gouvernement

Québec, le vendredi 27 mars 2015 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tient à saluer la décision du gouvernement du Québec de vouloir mettre sur pied rapidement un registre des armes à feu, malgré la décision très partagée de la Cour suprême du Canada autorisant le gouvernement fédéral à détruire les données québécoises de son registre d'armes d'épaule.

« Créé à la suite de la tuerie de Polytechnique il y a 25 ans, ce registre répondait à la forte volonté de la population québécoise de tirer des leçons du passé et de poser un geste concret afin qu'un tel drame ne se reproduise plus. La FAE ne peut donc que soutenir le gouvernement québécois dans la création de son propre registre d'armes à feu, à la suite de la décision de la Cour suprême, telle que rendue publique aujourd'hui », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

Malgré la déception exprimée par la ministre de la Sécurité publique Lise Thériault, la FAE croit que la bataille n'est pas nécessairement perdue. À cinq juges contre quatre, dont trois sont québécois, le jugement de la Cour suprême précise que le gouvernement fédéral a le droit et non l'obligation de détruire les données du registre d'armes d'épaule. La FAE en appelle donc une dernière fois à la raison du gouvernement de Stephen Harper pour transmettre les données québécoises de son registre à l'État québécois. Dans un contexte d'austérité budgétaire, la FAE espère fortement que le premier ministre du Canada fasse preuve d'une courtoisie qui permettrait à l'État québécois d'économiser des dizaines de millions de dollars.

« Bien que les provinces ne soient pas propriétaires du registre, nous estimons que ce registre constitue un bien commun public québécois, puisque que les Québécoises et Québécois y ont contribué financièrement. Il n'existe aucune raison qui nous semble assez valable pour refuser une telle demande. C'est pourquoi la FAE tient à souligner qu'à défaut d'être illégale, la destruction volontaire des données québécoises du registre des armes d'épaule par le gouvernement fédéral serait loin d'être morale », a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290